

Versailles, le 3 avril 2013

Rédacteur : Patrick Bouy

**Compte-rendu de la dix-neuvième réunion du Conseil de quartier Notre-Dame,  
qui s'est tenue le 19 mars 2013**

Personnalités présentes : François de Mazières, Député-Maire de Versailles,  
Thierry Voitellier, Maire-Adjoint, délégué à la voirie, aux déplacements  
urbains et à la sécurité.

Présents : Marie Seners, Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Dominique Roucher, Vice-Présidente du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Patrick Bouy, Secrétaire général du Conseil de quartier Notre-Dame,  
Bénédicte d'Aboville, Nicole Burnet-Larroutis, Agnès Desplats, Carole Richard,  
Chantal Rozier-Chabert, Geneviève Schmitz, Jean-Paul Auberger, Yves Cambier,  
Jean Coupu, Jean Deschard, Marc Edeline, Laurent Giry, Claude Lavaste,  
Alain Martin-Prével, Michel Morgenthaler, Dominique de Perthuis, Gwilherm Poullennec,  
Vincent Terrasson, Conseillers de quartier et Odile Lambert, Suppléante.

Absents excusés : Stéphanie Besancon, Florence de Lalande, Véronique Le Camus, Nicolas d'Avout,  
Olivier de La Faire, Bruno Lockhart, Baudouin de Monts, Léon Olivier.

Lieu : Maison de quartier, 7 rue Sainte Sophie.

Début de réunion : 20 h 40

Fin de réunion : 22 h 30

**D) Introduction par Marie Seners**

Marie Seners accueille François de Mazières et Thierry Voitellier et se félicite de leur participation conjointe, au plus haut niveau, pour traiter du sujet principal à l'ordre du jour, à savoir les DSC dans la zone 30 du quartier des Prés.

## **II) Zone 30 et DSC (Double Sens Cyclable) dans le quartier des Prés**

Avant d'aborder le sujet de la zone 30, une question est posée concernant les nombreux nids de poules dans la chaussée. Thierry Voitellier répond que ce sont les rigueurs climatiques qui expliquent les gros dégâts constatés. Leur réparation a malheureusement un coût important ; pour l'avenue de Paris, c'est à la charge du Département.

Un Conseiller fait observer qu'on sait depuis longtemps construire des chaussées non gélives.

A noter que Versailles est considérée comme une « ville modèle » en matière de traitement anti-neige.

Les travaux d'aménagement de la zone 30 du quartier des Prés seront terminés à la fin du mois de mars. Pour ce qui est de l'installation des DSC dans la zone 30, expose le maire, nous avons dû procéder à un arbitrage entre des personnes très favorables à la zone 30 [et aux DSC associés – NDLR] et des personnes très inquiètes. Deux critères objectifs ont été posés portant sur la largeur de la voie et l'intensité du trafic. Ainsi, sont considérées comme impropres à un DSC, les voies sur lesquelles on observe l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- Largeur inférieure à 3,50 m
- Trafic supérieur à 1.000 véhicules/jour

La responsabilité de la Mairie pourrait être engagée en cas d'accident. Cela justifie la prudence.

Un Conseiller, qui prétend ne pas être du tout un acharné du DSC et encore moins un militant anti-voitures, déplore que les services techniques aient « mangé leur chapeau » en revenant sur des dispositions qui résultaient d'études approfondies et qui ont été votées par le Conseil de Quartier lors de sa séance du 19 juin 2012, en présence de M. Thierry Voitellier, de Mme Cécile Gambelin et de Mme Camille Brunet. Les arguments développés par les services techniques en faveur du DSC quasi-généralisé étaient très convaincants. Ils ont d'ailleurs été partiellement repris dans les circulaires aux riverains adressées fin novembre 2012 vantant les mérites de la zone 30 en cours d'installation. Il estime que les avis des CQ, par définition, doivent l'emporter sur des avis individuels d'habitants. Ces derniers, comme cela a été déjà le cas, peuvent s'exprimer devant les CQ, soit à l'occasion des permanences soit même en séance plénière et recevoir à cette occasion des informations dont ils ne disposent souvent pas.

Un Conseiller souligne que les nouveaux critères de dérogation pour les DSC sont très semblables à ceux qu'avait posés à l'origine la Commission ad hoc du CQ, avant d'évoluer vers la quasi-généralisation prônée par les services techniques, sur laquelle on revient maintenant.

Un Conseiller s'élève contre l'argument de la responsabilité du Maire qui n'est, selon lui, pas plus engagée lorsqu'il applique le code de la route et les recommandations du CERTU que dans bien d'autres domaines. Il rappelle que toutes les statistiques indiquent les effets bénéfiques des zones 30 et des doubles sens cyclables.

Thierry Voitellier précise que les zones 30 induisent une diminution de 7% du nombre des accidents. Mais il persiste sur l'engagement de la responsabilité du Maire en cas d'accident sur un DSC.

Une carte des DSC finalement retenus par la Mairie est fournie en annexe à ce compte rendu.

### **III) Aménagement du parking Europe**

Le Maire commente les travaux d'aménagement de l'avenue de l'Europe réalisés à la grande satisfaction de tous.

La bande cyclable a un très beau revêtement. Cependant un Conseiller demande qu'une signalisation au sol l'indique car, actuellement, elle est majoritairement utilisée par les piétons.

Concernant le passage le long de la grande Ecurie, il est en cours de réalisation.  
Un espace pour enfants sera créé ; le Conseil de quartier en avait fait la demande.

Un Conseiller s'inquiète de la pérennité de la tente de Bartabas entourée d'une palissade circulaire devant la Grande Ecurie, qui est maintenant très visible et qui offre un spectacle lamentable.

Réponse : Un trompe-l'œil sera réalisé sur la palissade et on ne verra plus que le haut de cette tente.

Il est prévu de redessiner le parking et de poser un enrobé drainant.

Les deux entrées étaient dangereuses ; il n'y en a désormais plus qu'une, côté poste.

On compte un certain nombre de camions ventouses qui servent de magasins à leurs propriétaires.  
Une campagne de verbalisation à leur encontre sera engagée.

A cette occasion une Conseillère déplore que, les jours de marché, de nombreux camions se garent non sur ce parking mais sur l'avenue de Saint Cloud.

### **IV) Aménagement du parvis de la gare Rive Droite**

Marie Seners rappelle les conclusions de la Commission mixte créée entre les CQ Notre-Dame et Clagny-Glatigny, qui ont été rendues par document daté du 19 novembre 2012 fourni aux services techniques et diffusé. Les investigations et études ont été menées en collaboration étroite avec les services techniques.

Deux aménagements nécessitant peu de frais seront réalisés de suite :

- la mise en zone 30 de l'ensemble du parvis de la gare et du carrefour de la rue du Mal Foch
- la création d'un passage-piétons supplémentaire rue Mal Foch au droit du café et de la poste.

L'étude globale par les services est en cours.

Le local étroit, sur le flanc sud de la gare (à droite quand on regarde la façade), semble effectivement exploitable pour la création de 70 places de garage à vélos. Le propriétaire en a été identifié et une procédure de rachat est en cours d'instruction.

Plusieurs Conseillers interviennent sur les sujets suivants : pénurie de garages à vélos, places de taxis à récupérer, places « réservées SNCF », stationnement inesthétique des motos en partie centrale.

Pour ce qui concerne les taxis, Marie Seners rappelle que les 11 places de stationnement réservées aux taxis sont peu occupées mais surtout que les taxis sont en attente d'appel et non en attente de voyageurs sortant de la gare. Ces taxis pourraient donc aussi bien stationner ailleurs, libérant de la surface pour un autre usage notamment le garage des vélos. On suggère une aire de stationnement de taxis impasse de Clagny.

Thierry Voitellier rappelle que depuis deux ans la compétence de police des taxis a été transférée du Préfet au Maire.

François de Mazières évoque la complexité des négociations qui doivent être conduites entre la Ville, la SNCF et RFF, ce dernier étant propriétaire du foncier, pour tout aménagement sur leur domaine. Il révèle que le projet très abouti qui avait été élaboré par la Ville pour la réhabilitation de « la forge » et de « l'atelier » a été refusé au motif du stationnement une fois par an du convoi technique de nettoyage des feuilles mortes sur les voies.

### **V) Bâtiment du Génie, place Gambetta**

Ce bâtiment est actuellement mis à la vente par les Domaines, qui, selon la logique de l'Etat, le céderont au plus offrant, lequel sera à coup sûr un promoteur.

Le potentiel est de 100 logements neufs non sociaux. On parle aussi d'un hôtel.

Cette perspective est très dommageable pour la ville. En effet, une partie actuelle des locaux du Génie était comptabilisée comme logements sociaux. Or il est très difficile de négocier des logements sociaux dans les opérations de promotion immobilière quand l'Etat (le TPG) cherche à valoriser au maximum son patrimoine. Ainsi la ville sera impactée à la fois par la baisse du nombre de logements sociaux pris en compte et par les nouvelles dispositions de la loi SRU (le taux de logements sociaux est passé de 20% à 25% et la pénalité appliquée - si le taux n'est pas atteint - a été multipliée par 5).

Toutes les opérations ne se font pas à l'exemple de Richaud, racheté par le groupe Dentressangle qui a accepté d'acquérir l'ensemble avec un permis de construire non purgé [...des recours éventuels – NDLR]

Suit un échange de considérations avec certains Conseillers sur l'insuffisance de l'offre hôtelière à Versailles dont souffre le Palais des Congrès et sur les difficultés pour la Mairie d'agir.

Dans le cas de la création de ces 100 logements se pose à nouveau la question du quota de parking. Il est rappelé qu'on doit déjà faire face à l'augmentation de la demande de stationnement résultant des 80 logements créés par la réhabilitation des immeubles de la DDASS aux N° 11 et 13 de la rue des Réservoirs. Cependant la parcelle du bâtiment du Génie dispose d'une grande surface non construite et pourrait donc abriter un parking souterrain conséquent.

### **VI) Autres sujets abordés.**

Un Conseiller demande s'il existe des pistes pour augmenter la fréquentation du parking de la Reine. Réponse : On va installer l'année prochaine des panneaux lumineux pour annoncer les 9 parkings de Versailles.

Un Conseiller s'inquiète du stationnement place Hoche, qui reste « un enfer pour les commerçants ». Il est observé que les commerçants, et notamment ceux de la place Hoche, occupent eux-mêmes des places qui pourraient être occupées par leurs clients.

Les minibus de tourisme qui encombrent le stationnement public sur la voirie - parce qu'il leur coûte globalement moins cher que le stationnement sur la place d'Armes - vont être verbalisés pour leur stationnement et contrôlés avec zèle par la police en ce qui concerne l'état et l'équipement de leurs véhicules (par ex : contrôle des extincteurs)

Le relèvement de 17 à 34 euros du montant de l'amende pour infraction au stationnement serait finalement laissé à l'appréciation des communes, à l'intérieur de ces limites. L'effet pervers est que la perception de l'Etat serait dans tous les cas assise sur 34 euros, le rabais consenti par une commune étant donc à financer sur son budget propre.

Le square Jean Houdon est en cours de réaménagement. La question est posée par la Mairie de remplacer les deux passages piétons à son extrémité sud par un seul, direct et moins long, plus au sud, à la sortie de l'impasse Natier. L'implantation actuelle n'est pas sur un parcours naturel des piétons mais elle réserve une halte sécurisée à mi-parcours. Le déplacement vers le sud obligerait à supprimer une place de stationnement. Le Conseiller qui est président de l'association de Bange – Houdon, demande le statu quo. Ceci est entériné par le CQ.

La réfection du revêtement de la rue du Colonel de Bange qui avait été programmée et annoncée pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 est repoussée mais se fera dans l'année 2013.

Boulevard du Roi, l'allée latérale côté pair sera refaite à l'identique, c'est-à-dire en pavés ou en bitume selon les tronçons.

Un Conseiller demande qu'on rétablisse, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, le stationnement rue Richaud et que l'on revoit, comme il avait été convenu avec les services de la ville, le stationnement du camion de livraison DIA.

La chaussée de la rue Robert de Cotte sera refaite après achèvement des travaux de la SEVESC. Le haut de la rue du Peintre Lebrun le sera dans l'année, ainsi que l'allée latérale rue des Réservoirs, entre la rue Carnot et la rue de la Paroisse.

Une Conseillère signale que la peinture des passages piétons de la place du Marché Notre-Dame aurait besoin d'être refaite ; Réponse : ça sera fait.

Tour de France : le dimanche 21 juillet la dernière étape, étape du centenaire, aura lieu à Versailles, avec un départ avenue de Paris à 18 heures et un grand circuit traversant la ville et passant par le parc du Château.

## **VII) Approbation du procès verbal de la réunion précédente (CQ18) tenue le 27/11/2012**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

### **VIII) Point sur les Commissions**

#### **Commission partage de la voirie, par Marie Seners**

L'animation prévue dans la zone 30 du quartier des Prés, est reportée au samedi 6 avril, si un nombre suffisant de Conseillers est réuni ; l'horaire est à définir. Il est prévu 3 équipes, soit 9 animateurs au minimum. Appel de candidatures. Réunion préparatoire le 2 avril à 20h30 à la Maison de quartier.

#### **Commission animation, par Dominique Roucher**

Concernant la cinquième édition du dîner du quartier Notre-Dame, il est prévu un tractage place du Marché le 21 avril. Ce dîner aura lieu rue Saint-Lazare le vendredi 24 mai. Appel de candidatures pour la manutention des tables et des chaises fournies par la Mairie.

En raison de l'arrêt de l'activité des CQ le 30 juin 2013 pour cause de période électorale, il n'y aura pas cette année de pot d'accueil des nouveaux arrivants.

Pour le dernier Conseil de quartier (CQ20) de la mandature, qui aura lieu le 4 juin, les Conseillers sont invités à apporter de quoi célébrer dignement l'évènement.

### **IX) Calendrier**


- 02 avril : réunion préparatoire pour l'animation zone 30
- 06 avril : animation zone 30, à confirmer ainsi que l'horaire
- 21 avril : tractage pour le dîner de quartier
- 24 mai : dîner du quartier rue Saint-Lazare, à partir de 19h30
- 04 juin : CQ20
- 30 juin : arrêt de l'activité de tous les Conseils de quartier (période électorale)

**Annexe** : Carte des DSC de la zone 30 du quartier des Prés

Marie Seners clôture cette réunion en remerciant les participants de leur présence et de leur engagement au service du quartier.

**Doubles sens cyclables dans la Zone 30 des Prés**

**Légende :**

 rues avec double sens cyclable

 rues sans double sens cyclable

